



HAL
open science

Le “ printemps ” palestinien. Une société civile dans l’entre-deux du conflit

Stephanie Latte Abdallah

► To cite this version:

Stephanie Latte Abdallah. Le “ printemps ” palestinien. Une société civile dans l’entre-deux du conflit. Tumultes, Editions Kimé, 2012, 2012/1-2 (38-39), pp.369 - 387. 10.3917/tumu.038.0369 . hal-03461379

HAL Id: hal-03461379

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03461379>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour citer cet article :

Stéphanie Latte Abdallah, « Le « printemps » palestinien. Une société civile dans l'entre-deux du conflit », *Tumultes* 2012/1 (n° 38-39), p. 369-387.

Le « printemps » palestinien. Une société civile dans l'entre-deux du conflit

Les territoires palestiniens, tout comme le voisin jordanien, ont connu dans le même temps que la Tunisie, l'Égypte ou le Maroc des mouvements de revendications sociales et politiques. La dynamique du printemps jordanien s'est inscrite dans des revendications « classiques », proches de celles entendues au Maroc, axées sur deux points centraux : des revendications socio-économiques venant de secteurs de la population, jusque-là soutiens du régime et des demandes de réformes politiques anciennes (ouverture politique, réforme électorale, évolution du régime vers une monarchie de type constitutionnel) revivifiées dans un large front d'opposition incluant de nouveaux mouvements de jeunesse. Le cas palestinien apparaît en revanche singulier, le blocage des institutions et de la représentation démocratique étant ici largement dû à l'emprise du conflit et au maintien de l'occupation israélienne sur le devenir politique des territoires. Le « printemps » palestinien, déclenché après les révolutions tunisienne et égyptienne et les protestations en Jordanie et au Maroc, vise en effet tout autant les représentants politiques palestiniens que l'occupation, les demandes formulées étant à même de reconstruire l'unité et les moyens d'agir d'une société qui doit son morcellement, d'une part aux recompositions territoriales et institutionnelles dues à l'occupation après la seconde Intifada, d'autre part au refus par la communauté internationale, Israël et l'Autorité palestinienne du résultat des élections législatives démocratiquement remportées en 2006 par le Hamas — refus qui a abouti en 2007 à la scission entre deux entités gouvernementales, l'Autorité palestinienne et le Fatah en Cisjordanie, le Hamas dans la bande de Gaza.

Les protestations initiées par les Mouvements de jeunesse du « printemps » palestinien n'ont pas été d'une ampleur significative. Elles se sont pourtant fondées sur des revendications partagées par la société palestinienne, au premier rang desquelles la

demande de refondation démocratique d'une unité palestinienne. Par ailleurs, beaucoup ont revendiqué le printemps : ainsi, Mahmoud Abbas s'est placé dans cette perspective lors de sa demande de reconnaissance d'un État de Palestine à l'ONU. Toutefois, ces protestations ont au fil du temps trouvé leur ancrage et donné corps à un plus vaste printemps palestinien : elles se sont transformées et élargies à de nouveaux modes d'action militants, ceux de la résistance populaire, initiés depuis le début des années 2000, tout en se situant au plus près d'un enjeu et d'une cause centrale et unitaire en Palestine, celle des détenus politiques en Israël.

Une société dans l'entre-deux de la gestion du conflit

Les contestations dans les pays arabes sont apparues après une décennie de non-avancée des négociations politiques entre Israël et les Palestiniens. À partir de la seconde Intifada, les modalités de l'occupation ont été complètement repensées. Pour les dirigeants israéliens en effet, l'horizon n'a clairement plus été celui de la paix, des négociations et du tracé des frontières dans le cadre d'une solution à deux États, mais celui de la gestion d'un conflit durable à partir de recompositions spatiales, militaires et institutionnelles. En Cisjordanie, côté israélien, il s'est surtout agi de mettre en œuvre une politique de séparation destinée à accroître le confinement de la population palestinienne et à réduire la friction entre des populations amenées à partager le même espace. Ces recompositions ont permis une transformation des données sur le terrain rendant non viable, en l'état actuel, un État palestinien sur les frontières de 1967. En 2002, la construction d'un mur de séparation a été lancée autour de la Cisjordanie, tandis que celui qui fermait Gaza a été renforcé et sophistiqué. Mais au-delà du médiatique Mur de séparation — qui fait office de leurre en donnant l'illusion d'une frontière entre la Cisjordanie et Israël —, du bouclage de la bande de Gaza et de la séparation territoriale entre les Palestiniens résidant à Jérusalem et ceux de Cisjordanie, la Cisjordanie a surtout été redécoupée en une centaine d'enclaves, essentiellement autour des villes et villages palestiniens, des deux côtés du Mur¹. L'ensemble des axes routiers, des terres agricoles et des zones aquifères est resté sous contrôle israélien alors même que la poursuite de la colonisation a multiplié la présence israélienne en Cisjordanie. Les colonies contrôlent à elles seules, à l'ouest et à l'est du Mur, 41,9% de la Cisjordanie². La politique d'encerclement (*keter*) conduite par l'armée, isolant

¹ Voir Stéphanie Latte Abdallah, Cédric Parizot (dir.), *À l'ombre du Mur : Palestiniens et Israéliens entre séparation et occupation*, Arles, Actes sud, 2011 ; et particulièrement sur ce point, S. Latte Abdallah, C. Parizot, « À l'ombre du Mur : comprendre le régime d'occupation israélien », *ibid.*, pp. 15- 48.

²*Ibid.*

viles et villages palestiniens entre eux, est venue s'ajouter au découpage d'Oslo³. Ce redécoupage a été soutenu par un ensemble d'obstacles (check points fixes et volants, barrières routières, blocs de béton, tranchées, etc.) destinés à contrôler la circulation des Palestiniens, qui ont fragmenté la continuité territoriale de la Cisjordanie bien au-delà du Mur. En juin 2009, les Nations Unies recensaient 698 dispositifs de ce type en Cisjordanie, dont 76 *check-points* permanents et 23 partiels⁴. Des investissements importants ont donc été réalisés au cours de cette période post- seconde Intifada pour relier, entre elles mais aussi à Israël, les colonies⁵ et les zones israéliennes (entreprises, zones militaires, etc.) en Territoires occupés, et conjointement pour contrôler les enclaves palestiniennes : routes de contournement réservées⁶, barrières en profondeur, multiplication et transformation de certains *check-points* en terminaux pour le passage des personnes et des marchandises...

Les interactions entre Israéliens et Palestiniens ont été réduites alors qu'un contrôle à distance des enclaves était mis en place par un système de bouclages, d'incursions régulières de l'armée, d'assassinats ciblés mais aussi d'arrestations massives visant à accroître la connaissance et l'emprise des services de renseignements sur la population palestinienne. Cette politique d'arrestations massives adossée à la justice militaire et aux dispositions de la détention administrative, déjà à l'œuvre pendant la première Intifada, a été renouvelée après 2000⁷ : depuis 1967, près de 40% des hommes sont ainsi passés par les centres de détention israéliens, et ils étaient 4386⁸ en mars 2012. Elle a progressivement mis en place ce que j'ai nommé une *toile carcérale* sur les territoires : la capacité, la possibilité d'arrêter et d'emprisonner une grande partie de la population palestinienne en fonction de la situation politique et sécuritaire⁹.

Les dispositifs de l'occupation ont été durablement remodelés dans l'objectif de réduire son coût économique et politique, en la faisant apparaître moins violente, en la

³ Oslo a divisé les Territoires en zones A (sous souveraineté palestinienne), B (les autorités israéliennes ont en charge la sécurité et les Palestiniens les questions civiles) et les zones sous contrôle israélien. En 2000, à la veille de la seconde Intifada, les zones A ne représentaient que 18% de la Cisjordanie, les zones B 22% et les zones C 60%.

⁴ OCHA, *West Bank and Closure Maps*, 2009. www.ochaopt.org

⁵ En 2010, le nombre de colons vivant à l'est de la ligne verte était estimé à environ 550 000.

⁶ Qui avaient en partie déjà été construites entre 1970 et 2000.

⁷ Pendant la première Intifada, en novembre 1989, la population carcérale atteignit le chiffre maximal d'environ 13 000 détenus. Avec les Accords d'Oslo, la majeure partie des prisonniers avait été libérée. Avec la seconde Intifada, la politique d'arrestations massives a repris et ils étaient de l'ordre de 9 000 détenus en 2006-2007. Voir www.btselem.org. Ces chiffres n'incluent pas les Palestiniens de 1948 — citoyens d'Israël — et les prisonniers de droit commun.

⁸ www.btselem.org.

⁹ Voir S. Latte Abdallah, « Déni de frontières. Toile carcérale et management des prisonniers politiques palestiniens après Oslo (1993-2010) », in S. Latte Abdallah, C. Parizot (dir.), *À l'ombre du Mur...*, op. cit., pp. 73-101.

normalisant, voire, selon les termes des experts militaires, en la rendant « invisible¹⁰ » aux yeux de la société israélienne et de la communauté internationale. Les dispositifs de contrôle ont ainsi été pérennisés tout en étant rendus visiblement plus « doux ». Ainsi, la transformation architecturale des *check-points* situés le long du Mur en « points de passages » ressemblant à des terminaux d'aéroport, leur privatisation et l'utilisation d'un vocabulaire du service pour leur fonctionnement¹¹ participent de cette visée. De même, les prisons militaires où étaient détenus les Palestiniens (pour des motifs dits de sécurité) ont, sous couvert d'amélioration des conditions de détention, été redéployées à l'intérieur du territoire israélien et sont passées sous l'autorité du Service israélien des prisons, ce qui a contribué à brouiller le statut de ces détenus et les catégories juridiques du droit international en termes de détention de civils en contexte d'occupation, de même qu'à dénier leurs droits et à mettre en place un nouveau management carcéral.

Le gommage des frontières physiques inhérent à cette transformation des modalités de l'occupation implique le gommage des frontières juridiques, sociales et politiques. Il s'agit en effet d'instaurer une série de limites et de séparations qui n'épousent pas les contours de frontières nationales qui établiraient une souveraineté palestinienne dans les Territoires occupés, ou son contraire, la responsabilité entière d'une puissance occupante. Un certain nombre de recherches ont en effet montré que cette absence de frontières territoriales a eu comme corollaire, voire comme objectif, l'effacement de toute une autre série de distinctions, notamment entre l'occupation et la non-occupation, l'annexion et la non-annexion, le temporaire et l'indéfini, et ainsi entre la règle et l'exception qui a créé cet espace temporellement et juridiquement indéterminé au-delà de la Ligne verte¹². Cet état d'exception a *de facto* permis de recomposer les modalités d'une occupation juridiquement illégale¹³.

¹⁰ Les experts militaires chargés de la planification dans les zones palestiniennes ont alors en effet forgé le concept d'occupation invisible. Voir Eyal Weizman, « Thanato-tactics », in Adi Ophir, Michal Givoni et Sari Hanafi (ed.), *The Power of Inclusive Exclusion. Anatomy of Israeli Rule in the Occupied Palestinian Territories*, New York, Zone Books, pp. 543-573.

¹¹ Voir Shira Havkin, « La privatisation des *checkpoints* : quand l'occupation militaire rencontre le néolibéralisme », dans *À l'ombre du Mur...*, op. cit., pp. 51-72.

¹² Ligne d'Armistice entre Israël et la Jordanie de 1949 qui a délimité la Cisjordanie d'Israël.

¹³ Orna Ben-Naftali, Aeyal M. Gross et Keren Michaeli, « The Illegality of the Occupation Regime: The Fabric of Law in the Occupied Palestinian Territory », in Adi Ophir, Michal Givoni et Sari Hanafi (dir.), op. cit., pp. 31- 88.

À qui s'est adressé le premier printemps ? Unité, démocratisation et occupation

À ce contexte bien spécifique d'une décennie de recomposition d'une occupation envisagée comme durable sur le terrain, et de l'éclatement territorial et politique qu'elle a provoqué, s'est ajoutée en 2007 la scission brutale entre le Hamas et le Fatah, les deux entités représentant les Palestiniens des territoires, peu après les élections démocratiquement remportées par le Hamas qui se sont soldées par le triple refus — international, israélien et de l'Autorité palestinienne — de cet état de fait. La fracture a, avec le temps, impliqué un fort déficit démocratique. Les différents mandats électoraux sont arrivés à leur terme alors que la situation politique et institutionnelle ne permettait pas l'organisation des élections prévues : le mandat présidentiel a légalement pris fin en 2009¹⁴, celui du Conseil législatif en 2010 et les élections municipales ont également été reportées.

L'écho des printemps arabes s'est donc fait entendre dans les territoires dans une double situation de blocage et d'échec des cadres de l'Autorité et des partis dominants (Fatah/Hamas). À l'échelle interne, leurs différends ont accru la fragmentation palestinienne. Au regard de l'occupation, aucune des deux stratégies choisies, les négociations (prônées par l'Autorité palestinienne) ou la résistance armée (le choix du Hamas) n'a apporté de résultats tangibles. Les manifestations qui débutèrent en février-mars 2011 à Gaza et en Cisjordanie furent souvent lancées à l'initiative de la jeunesse palestinienne, et en Cisjordanie par un groupe d'indépendants nommé le Mouvement du 15 mars. Mais ils furent loin d'être les seuls sur la scène quand les jeunes des partis les rejoignirent de même que leurs aînés, des militants ayant participé à la première ou à la seconde Intifada¹⁵. À Gaza, les cortèges ont assez vite été dominés et contrôlés par le Hamas. En Cisjordanie, la pluralité des références partisans ou idéologiques des manifestants n'a pas remis en cause la supposée fracture séculier/religieux comme ce fut le cas en Égypte, en Tunisie ou dans la Jordanie voisine — le Hamas et le Jihad ne pouvant quant à eux visiblement se joindre à des protestations collectives sans être inquiétés. Des coalitions d'indépendants et de militants partisans se réunirent donc dans des mobilisations qui ont revêtu une forte dimension générationnelle.

Les demandes de ce printemps palestinien ont été centrées, non sur une chute du

¹⁴ Il a été officiellement prolongé par l'OLP jusqu'à la tenue d'élections.

¹⁵ Roger Heacock, « La révolution arabe de 2011 et son printemps palestinien », *Confluences Méditerranée*, 2011/2, n°77, pp. 131-137.

régime ou, comme en Jordanie ou au Maroc, sur des réformes politiques, mais d'une part sur la fin de la scission inter-palestinienne entre Hamas et Fatah, d'autre part sur la représentation démocratique de tous les Palestiniens (ceux des Territoires occupés, d'Israël et de la diaspora). Le mot d'ordre était la fin de la scission (*inquissam*) entre deux partis et deux gouvernements, et plus largement l'unité du peuple et de la société palestinienne face à une fragmentation accrue. Dans ce but étaient demandées la libération des détenus politiques présents dans les prisons palestiniennes — ceux du Fatah, incarcérés à Gaza et ceux du Hamas, en Cisjordanie¹⁶ —, la fin de la guerre médiatique entre les deux entités et une véritable représentation de l'ensemble du peuple palestinien où qu'il se trouve par le biais d'une refondation de l'Organisation de libération de la Palestine — elle aussi en plein déficit démocratique mais seule entité à prendre en compte à la fois les résidents de la Cisjordanie et de Gaza, les Palestiniens d'Israël et toute la diaspora palestinienne. La fin de la division partisane et institutionnelle devait donc être celle de la division des Palestiniens en général, et précisément, entre ceux de l'intérieur et ceux de l'extérieur. Les manifestants remettaient ici clairement en cause la légitimité de l'Autorité palestinienne ou du Hamas à Gaza à parler au nom de tous, et, par extension, le cadre inopérant des Accords d'Oslo. Ils replaçaient dans l'actualité une idée ancienne, avancée par un certain nombre d'acteurs, et notamment par le Document des prisonniers de 2006 signé par l'ensemble des représentants des partis en prison¹⁷, qui entendait déjà proposer des solutions pour éviter l'éclatement politique : l'élargissement de l'OLP à l'ensemble des partis, et particulièrement au Hamas et au Jihad ; le renouvellement de son instance représentative, le Conseil national palestinien, inchangé depuis 1996 et l'abandon du système de quotas dans le mode de représentation des partis en son sein (dont l'influence a changé depuis des décennies) au profit d'élections à la proportionnelle.

Si les manifestations ne parvinrent pas à réunir des foules, à durer, ni à créer, comme en Jordanie, un large front commun réunissant les acteurs politiques et sociaux de tous bords¹⁸, elles s'appuyèrent sur une idée largement partagée dans les Territoires : la nécessité d'en finir avec la scission et de repenser, au-delà de la seule Autorité palestinienne, la question de la représentation politique des Palestiniens. Les petits groupes

¹⁶ On ne dispose pas de chiffres précis sur le nombre de ces prisonniers. Un représentant du Comité international de la Croix-Rouge, dans un entretien réalisé en octobre 2009, soit peu de temps après la violente crise politique entre le Hamas et le Fatah, estimait leur nombre à 2000. Ce chiffre est à présent bien moindre.

¹⁷ Les représentants du Fatah, du Hamas, du FPLP, du Jihad islamique, de l'OLP et du Front démocratique de libération de la Palestine tels Marwan Barghouti, Abdul Khaleq al-Natsheh, Ahmad Saadat, etc.

¹⁸ Le Front National pour la Réforme.

réunis autour du Mouvement du 15 mars convoquèrent en outre un socle et un imaginaire national, unitaire et incontestable, lié à l'expérience carcérale. Cet appui sur l'entité politique et symbolique des prisonniers et sur l'imaginaire de leurs luttes a été à l'œuvre dès le départ, comme l'illustre l'utilisation de la grève de la faim comme premier moyen d'action. Tout comme en Égypte ou en Jordanie, ils se lancèrent dans l'occupation jour et nuit d'une place de la ville destinée à fonctionner comme une agora : Tahrir en Égypte, plus fugitivement la place Gamal Abdel Nasser en Jordanie, et, ici, la fameuse place Al-Manara. Ils y placardèrent les photos et les noms de certains des prisonniers détenus par le Hamas et le Fatah et treize jeunes militants se lancèrent dans des grèves de la faim qui durèrent pour les plus longues une quinzaine de jours.

Ce qui fit d'ailleurs sourire certains cadres du Fatah, anciens détenus en Israël pour la plupart, qui contestèrent l'efficacité (comparée à celle des grèves de détenus en Israël), le sérieux, voire la réalité de ces grèves entreprises par une jeunesse considérée avec condescendance comme « dorée », n'ayant jamais affronté l'occupant, coupée du peuple et naïve. Ils récusèrent en outre leur supposée emprise sur la rue, rappelant la prégnance des partis dans les manifestations et le faible nombre d'indépendants, et surtout, ne prirent pas acte des comptes que demandaient les plus jeunes militants de ces partis à leurs cadres. À Gaza, les manifestations furent dès le départ largement cooptées par le Hamas, ce qui en limita fortement la dimension contestataire interne. En Cisjordanie, les mouvements de jeunesse ou les mouvements indépendants ne parvinrent pas à mobiliser plus largement et furent assez vite marginalisés, le poids du partage partisan entre Hamas et Fatah ayant limité les revendications qui s'en démarquaient.

L'Autorité palestinienne, inquiétée par les soulèvements arabes et ébranlée par la perte du parrain égyptien dans les négociations de paix — Mahmoud Abbas soutint jusqu'au bout Hosni Moubarak, accentuant la colère des manifestants — réagit par la répression, via notamment l'action violente de militants du Fatah. Puis, elle adopta une attitude plus conciliante et paternaliste. Elle fit livrer de la nourriture aux grévistes, reçut certains des manifestants, accepta sur le principe de résoudre la question des prisonniers internes tout en refusant de considérer qu'elle en détenait, invoquant tour à tour leur détention dans le but de les protéger des Israéliens, et des incarcérations liées à des actes répréhensibles relatifs à la sécurité en Cisjordanie. Elle marginalisa peu à peu le mouvement tout en s'appropriant publiquement ses revendications et en lui laissant la possibilité d'occuper la place Al-Manara.

Les groupes et réseaux liés au Mouvement du 15 mars réussirent mieux que la

jeunesse jordanienne à transformer en véritable agora la place Al-Manara, et ce, en dépit de la faible mobilisation qu'ils suscitèrent. Les jeunes d'Al-Manara élargirent en effet leurs revendications à la question clef des prisonniers dans son ensemble, c'est-à-dire aux détenus en Israël, enjeu central, consensuel et fort dans la société palestinienne quand chaque famille a été touchée par l'incarcération de proches. Ils placardèrent sur la place des affiches et des listes rappelant ceux qui sont détenus en Israël, des posters de Marwan Barghouti (leader Fatah de la seconde Intifada), condamné à plusieurs reprises à perpétuité. Ce faisant, ils s'appuyaient plus encore sur des préoccupations partagées, tout en invoquant le corps symbolique et hautement militant des prisonniers politiques en Israël qui, dès 2006, appelaient à l'unité nationale et à de nouvelles stratégies face à un individualisme à même de faire échec à tout collectif palestinien.

Pendant quelques mois encore, ils restèrent sur la place devenue, tout comme Tahrir, un lieu-conscience, non de la Révolution mais d'un double devoir, celui d'une unité démocratique et de la résistance à l'occupation, dans un contexte de faillite politique de l'Autorité palestinienne et des cadres du Fatah, et par ailleurs du Hamas.

Contestations et initiatives politiques : qui se dit révolutionnaire ?

L'Accord de réconciliation survenu le 27 avril 2011, dont les modalités d'application sont à l'étude des deux côtés et nécessiteront encore de longues négociations pour aboutir concrètement¹⁹, a correspondu aux aspirations profondes de l'ensemble de la population palestinienne et aux demandes des contestataires du printemps. Toutefois, le processus qui aboutit à sa signature, à la surprise générale, est largement dû aux évolutions régionales et aux effets des printemps arabes sur le Fatah et le Hamas. Tout d'abord, la perte des deux parrains régionaux, Hosni Moubarak et l'Égypte pour le Fatah de Mahmoud Abbas, et le pouvoir syrien, alors en pleine déstabilisation, dont le Hamas s'est rapidement désolidarisé. Les bouleversements régionaux ont un temps impliqué la perte d'une part importante des transferts financiers, particulièrement pour le Hamas, qui voit les subventions iraniennes largement diminuées. Pour Mahmoud Abbas, la disparition de l'allié égyptien remet en cause la possibilité de continuer sans cet appui dans la voie, déjà très lourdement contestée, des négociations avec un État d'Israël intransigeant dont l'horizon n'est plus, depuis la

¹⁹ Cinq comités ont alors été constitués pour travailler sur les points concrets de l'Accord : la constitution du gouvernement, la réconciliation, l'organisation des élections, la refonte de l'OLP et celle des questions et services de sécurité. Il a été suivi par la Déclaration de Doha en février 2012 qui posait les premières bases concrètes de cette réconciliation.

seconde Intifada, les négociations. Les deux partis sont donc dans une situation de relative faiblesse et se trouvent contraints de revoir leur stratégie nationale vis-à-vis de l'occupant.

Après la signature de l'Accord, les jeunes liés au 15 mars sortirent de la place Al-Manara, laissant leurs affiches. Le lieu se transforma en forum, largement investi par l'Autorité depuis. Les critiques portées sur ces groupes par les cadres partisans ont insisté sur la distance entre leurs origines sociales, leurs modes de vie et de mobilisation et le « peuple » palestinien, supposé plus rural et éloigné des préoccupations de cette jeunesse des villes, polyglotte et axée sur les communications virtuelles et les mobilisations électroniques. Au-delà du caractère contestable de telles catégories, l'objectif politique était bien de rappeler l'emprise des partis sur la rue. En Cisjordanie il s'agissait, pour les cadres du Fatah, de faire valoir le fait qu'ils étaient les seuls ou le mieux placés pour incarner et représenter ce fameux peuple. Ils rappelaient son origine révolutionnaire, gommant le rôle administratif et gestionnaire actuel d'une part importante de ses membres, devenus fonctionnaires de l'Autorité palestinienne.

La manière dont a été portée vis-à-vis de la société palestinienne la demande de la Palestine d'être reconnue à l'ONU comme État membre à part entière s'est inscrite dans une volonté unilatérale de refondation d'un « nous » palestinien, en faisant fi des dissensions et de la question de la représentation démocratique des Palestiniens, largement posée par le printemps et la plupart des acteurs politiques et sociaux, du Hamas à la gauche et aux Comités de résistance populaire. Si c'est bien en tant que Président de l'OLP que Mahmoud Abbas a lancé cette campagne, il l'a fait sans consultation préalable sérieuse des autres forces politiques et sociales, au point que ce « nous » palestinien était justement divisé sur l'opportunité d'une telle démarche à ce moment-là²⁰. La plupart des acteurs sociaux et politiques ont d'abord souligné le fait que désormais, sur le terrain, un État sur les frontières de 1967, déclaré ou non, ne serait ni viable ni souverain en raison des recompositions territoriales de l'occupation israélienne — la question qui restait et reste posée étant en revanche celle des effets politiques et des leviers d'action sur lesquels cette reconnaissance permettrait d'agir, et donc de l'utilité de cette reconnaissance en termes de stratégie politique ou de résistance vis-à-vis de l'occupation dans un contexte de blocage politique.

Toutefois, en raison de la dimension symbolique d'une telle démarche et de l'incertitude de la situation, les différentes forces en présence ont évité l'opposition frontale

²⁰ Voir Julien Salingue, « L'État de Palestine à l'ONU : beaucoup de bruit pour rien ? », 28 août 2011, www.juliansalingue.fr.

au projet. La gauche et les Comités de résistance populaire de même que nombre d'acteurs de la société civile ont adopté une position de soutien timide et conditionné ou de non-opposition critique en insistant sur plusieurs points : la nécessité de construire, à partir de là, une vraie stratégie d'internationalisation de la question palestinienne ; celle de ne pas substituer à l'OLP ce futur État de Palestine sans souveraineté territoriale et ne représentant pas tous les Palestiniens ; et la priorité de sa refondation. Certains, tels que la coordination du Mouvement Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS²¹) et Al-Awda (expression des droits des réfugiés palestiniens) ont plus clairement souligné l'antagonisme existant entre la reconnaissance d'un État virtuel et la préservation du droit à l'autodétermination de tous les Palestiniens — uniquement garanti par le rôle d'une OLP refondée. Le Hamas s'est peu à peu clairement placé dans l'opposition face à une telle démarche, faisant d'une réconciliation nationale aboutie (avec la constitution d'un gouvernement puis, à échéance, la tenue d'élections) le préalable à toute stratégie politique au nom des Palestiniens.

Sans revenir ici de manière détaillée sur les enjeux et l'opportunité d'une telle initiative politique, il faut souligner la volonté des dirigeants de l'Autorité palestinienne et de l'OLP de se situer, par cette mobilisation à l'échelle internationale, dans le cadre et le sillage des printemps arabes. L'argumentaire déployé a placé Mahmoud Abbas dans la situation du peuple contestataire face à un État, ici occupant, et une communauté internationale attentiste incapable de faire respecter le droit international enfreint par la politique israélienne — et particulièrement par la poursuite de la politique de colonisation en Cisjordanie. Une communauté internationale qu'il mettait à cette occasion devant ses responsabilités. Les déclarations et le vocabulaire employés illustrent cette manière d'emboîter le pas à l'élan révolutionnaire, et le « coup » politique interne dont l'opportunité est saisie. Lors de son discours à l'ONU le 23 septembre, le président Abbas dit le droit des Palestiniens à vivre sans occupation : à l'heure du printemps arabe, il était temps pour un printemps palestinien dont il déclara l'avènement à son retour à Ramallah. Son discours, salué, adressé tout autant à la communauté internationale qu'aux Palestiniens, intègre toutes les critiques formulées de l'intérieur. Sur la place Al-Manara, une gigantesque chaise bleue figurant cette demande à l'ONU fut installée et surplombée du fameux slogan « *Erhal* » (Dégage).

Alors que les dispositions concrètes de la réconciliation piétinaient, la réponse

²¹ La campagne nationale et internationale de boycott des institutions et des produits israéliens lancée en 2005 par un collectif d'ONG.

politique du Hamas à cette reprise de l'initiative par Mahmoud Abbas sur la scène internationale fut la conclusion en octobre 2011 de l'accord tant attendu sur l'élargissement de prisonniers politiques palestiniens (1027) en échange de la libération du soldat Gilad Shalit, détenu depuis 2006 dans la bande de Gaza²². La centralité et la quotidienneté de l'expérience carcérale dans les Territoires de même que la forte dimension symbolique et affective d'une telle libération a fortement replacé le Hamas dans le champ du consensus national.

Un autre printemps : des prisonniers aux alternatives résistantes à l'occupation

Les groupes de jeunes qui avaient lancé le printemps palestinien ont pris acte de leur incapacité à mobiliser largement la société palestinienne. Le dit Mouvement du 15 mars cessa d'exister comme tel tout en continuant ses activités sur le volet des mobilisations électroniques via des sites, blogs collectifs ou individuels comme *Sawt al-Manara* (La voix d'Al-Manara), rappelant dans son titre sa fonction tribunicienne héritée de l'agora de la place. Par ailleurs, ils ont peu à peu redirigé leur militantisme, d'une part en associant leurs actions à celles des Comités de résistance populaire, d'autre part en faisant de la question des prisonniers politiques au sens large, et particulièrement de ceux retenus en Israël, un axe central de leurs revendications, s'inscrivant ainsi au cœur d'un enjeu primordial de l'occupation et largement partagé par la population et les forces sociales et politiques palestiniennes. *Sawt-al-Manara* participe aux actions de solidarité avec les prisonniers (sit-in, manifestations, médiatisation...) et relaie les informations relatives à leurs mobilisations, notamment à la grande grève collective lancée par le Mouvement des prisonniers à partir du 17 avril 2012, et peu à peu suivie par près de 2000 détenus. Cette grève a contesté non seulement la détention administrative²³ — dont les Palestiniens engagés dans les Comités de résistance populaire sont de plus en plus victimes alors qu'ils sont depuis quelques années eux aussi fréquemment arrêtés et détenus²⁴ — mais aussi les

²² Un accord qui s'est soldé en deux temps : par la sortie de 477 prisonniers le 18 octobre 2011, dont l'identité a été âprement négociée entre les deux parties, puis l'élargissement de 450 autres personnes le 18 décembre, choisies par les autorités israéliennes cette fois-ci, et dont la majeure partie avait été condamnée à de courtes peines.

²³ La possibilité d'incarcérer sans jugement ni motif, à la seule discrétion des services de renseignement (*Shin Beth*), pour des périodes de six mois renouvelables sans limitation.

²⁴ Ces arrestations ont été accrues à partir du moment où les Services généraux de sécurité ont pris en charge ce dossier. Les personnes engagées ont alors également été sujettes à des interdictions de se déplacer à l'étranger et en Israël en raison de leurs activités. Voir International Crisis Group, *Tipping point? Palestinians and the search for a new strategy*, Middle East Report n°95, avril 2010, www.crisisgroup.org

conditions d’incarcération et parmi elles, la politique d’isolement de détenus sur de très longues durées, et les mesures répressives prises contre les prisonniers à la suite de la capture du soldat Shalit et non levées à sa libération (forte restriction des études en prison, des livres et du matériel pour écrire, interdiction des visites familiales pour les gaziotes depuis 2007).

Les Comités de résistance populaire ont rassemblé des indépendants et des personnes affiliées à des partis, dans des actions concrètes de résistance pacifique et médiatisée aux prédatons de terres impliquées par le tracé du Mur ou par les colons ou l’armée en divers lieux de Cisjordanie, manifestations où se retrouvent militants palestiniens mobilisés par-delà les cadres partisans, militants israéliens et internationaux. Ces modes d’action pragmatiques, pacifiques et médiatiques se sont peu à peu développés depuis 2002, autour de comités locaux présents en zone C, de la campagne *Stop the Wall* initiée par Jamal Juma qui réunit des indépendants et des militants des partis de gauche (FDLP, FPLP, Parti du peuple palestinien (anciennement Parti communiste palestinien), du mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) et d’ONG de défense des droits humains, comme alternative militante aux voies jusqu’alors empruntées par les principaux acteurs politiques : les négociations ou la lutte armée²⁵. Des mouvements mixtes (réunissant Palestiniens et Israéliens) comme Ta’ayush, Anarchistes contre le Mur, sont de associés de longue date à ce type d’actions²⁶. À Gaza, le Mouvement de résistance à la zone de sécurité coordonne également des actions.

Une nébuleuse de sites, blogs et groupes ont donc rejoint ces mobilisations dites de résistance populaire, de même que les jeunes militants anciennement liés au 15 mars se sont peu à peu rendus aux manifestations régulièrement organisées par les Comités de résistance populaire dans de nombreux lieux tels les villages de Nailin, Beilin, Nabi Saleh, dans la vallée du Jourdain ou dans le quartier de Cheik Jarrah à Jérusalem-Est. Ces formes militantes récentes ont convergé et les différents blogs et prises de position publiques via Internet et les réseaux sociaux montrent la reformulation de l’idée de printemps palestinien autour de ce type d’action. De nombreux articles du site Front Line Echo²⁷ construisent par exemple cette idée d’une incarnation du printemps arabe palestinien dans les

²⁵ Voir *International Crisis Group*, op. cit.

²⁶ Karine Lamarche, « Du pacifisme à la dissidence. Histoire et enjeux des mobilisations israéliennes contre l’occupation », in Esther Benbassa (dir.), *Israël/Palestine : les enjeux d’un conflit*, Paris, CNRS Éditions, pp. 147-161.

²⁷ Voir notamment Joseph Dana, « Nabi Saleh is the embodiment of the Palestinian Arab Spring » via 972mag.com, 22 mai 2011, <http://frontlineecho.blogspot.com>

manifestations hebdomadaires pacifiques qui ont lieu à Nabi Saleh contre l'occupation de terres et de la source d'eau du village par la colonie voisine, ou ailleurs. Un printemps arabe palestinien qui s'exprime là en remettant en cause le discours ancien et fortement idéologisé sur le refus de la « normalisation²⁸ » : un post sur *Front Line Echo*, évoquant les mobilisations conjointes de militants palestiniens et israéliens, construit ainsi l'idée de co-résistance²⁹.

Les groupes liés à l'ancien Mouvement du 15 mars et aux Comités de résistance populaire sont loin d'être unitaires, et les revendications sont plurielles. Le plus ancien, emmené par Jamal Juma, s'inscrit dans des contestations larges en Cisjordanie mais aussi en Israël et fait plutôt valoir l'idée de revendications en termes de droits au-delà de la question des frontières de 1967, dans la perspective, donc, d'un seul État démocratique réunissant des citoyens égaux dans un espace commun. C'est aussi la position de la plupart de ceux qui sont associés à l'ancien Mouvement du 15 mars pour qui le retour aux frontières de 1967 et la mise en place de deux États paraissent à présent irréalisables sur le terrain : « Notre lutte n'est pas pour des solutions politiques. Notre lutte est pour nos droits », peut-on lire dans un post sur le blog d'une de ses militantes³⁰. Le Comité de coordination de la résistance populaire, proche du premier ministre Salam Fayyad, limite en revanche ses actions à la Cisjordanie, toutes zones confondues (A, B et surtout C), s'inscrivant ainsi dans la perspective de deux États sur les frontières de 1967. De même que les Comités de résistance populaire se positionnent diversement, la notion de résistance populaire recouvre des sens d'autant plus différents que le premier ministre Salam Fayyad d'un côté, puis le Fatah, de l'autre, s'en sont saisis en cooptant, créant ou finançant certains groupes. Ces derniers n'endossent par exemple pas le programme d'un groupe comme BDS associé à la campagne *Stop the Wall*, et se limitent en termes de boycott aux produits des colonies.

Toutefois, il faut remarquer des convergences accrues entre ces diverses mobilisations sur des modes d'action pragmatiques qui prennent acte de l'échec des accords d'Oslo et du cadre des négociations. Ces modes d'action concrets sont axés sur l'internationalisation du conflit et sur la résistance pacifique, par le biais de l'engagement de militants internationaux et israéliens. Elles s'appuient aussi sur la consignation et la médiatisation constante de leurs actions, à même de sensibiliser les opinions publiques et,

²⁸ Des liens avec des Israéliens ou avec Israël.

²⁹ Maath Musleh, « Co-Resistance vs Co-Existence » via *Maan News Agency*, 16 juillet 2011, <http://frontlineecho.blogspot.com>

³⁰ Diana Alzeer, juin 2011, manara1ram.blog.com.

par leur biais, leurs dirigeants, ou de permettre des recours devant des instances juridiques nationales (telles que la Cour suprême israélienne) ou internationales. Les manifestants s'arment de caméras, filment les mobilisations et leurs répressions par l'armée israélienne et postent sans relâche leurs images : « Notre guerre est une guerre d'information. Au niveau des armes ce sont les plus forts, et l'on n'arrivera à rien sur ce terrain-là. Je dis à mes enfants, à tous les enfants du village de Nabi Saleh de prendre une caméra ou de filmer avec leurs téléphones. C'est comme cela qu'ils vont échouer. Les militaires ont peur maintenant de la caméra... », disait ainsi Nada³¹, active au sein du Comité de coordination. Elle participe également au projet vidéo de l'ONG israélienne B'Tselem, qui dénonce les prédatons territoriales illégales de l'armée ou des colons et se fait le relais de ce type de mobilisations par l'enregistrement des événements.

Par ailleurs, les actions du Comité de coordination de la résistance populaire convergent objectivement avec la politique initiée depuis 2007 par Salam Fayyad de construction de l'État « par le bas », créant de son côté aussi une série d'états de fait sur le terrain visant à le faire exister institutionnellement, et particulièrement en zone C, en construisant des infrastructures, en conduisant des projets et en y engageant des bailleurs, ou bien en finançant les actions des comités locaux de Jérusalem-Est. Par ailleurs, si le Fatah n'a pas affiché de position claire sur l'opportunité d'élargir ce type d'action et s'il tente de coopter voire de contrôler une partie de ce mouvement par l'intermédiaire de son Comité national de la résistance populaire, en revanche, la demande de reconnaissance du statut d'État membre à l'ONU s'inscrit dans une volonté d'internationaliser diplomatiquement le conflit pour sortir de l'impasse de négociations menées dans un cadre bilatéral, parrainées par les seuls États-Unis ou par un Quartet³² ne permettant pas d'avancées sensibles. De même, il s'agissait d'avoir directement accès par l'intermédiaire de ce statut à des leviers juridiques internationaux (Cour internationale de Justice, Cour pénale internationale de la Haye) permettant de contester le morcellement territorial de la Cisjordanie, le blocus de la bande de Gaza et les multiples violations du droit international par l'État d'Israël. Les ministères de l'Autorité s'orientent de fait fréquemment vers ce type de requêtes juridiques vis-à-vis de la Cour suprême israélienne ou au niveau international — singulièrement concernant les conditions de détention des prisonniers.

³¹ Entretien, Ramallah, 29 novembre 2011.

³² Le Quartet est un organe diplomatique international formé en 2002 pour faire office de médiateur dans le processus de paix israélo-palestinien. Il est composé des États-Unis, de la Russie, de l'Union européenne et des Nations unies.

La quête d'une nouvelle stratégie politique au-delà du cadre fixé par Oslo et la recherche de nouveaux modes d'action militants sont partagées. Toutefois, le degré d'internationalisation souhaité, la position vis-à-vis de l'Autorité (son maintien ou sa remise en cause dans ce contexte ou en cas d'échec de sa politique aux Nations unies), et au regard de l'enjeu étatique, un État ou bien deux sur les frontières de 1967 — aujourd'hui gommées sur le terrain par les recompositions des modalités de l'occupation — dessinent des fractures extrêmement fortes.

La « grève de la faim de la dignité », largement suivie pendant près d'un mois par les prisonniers détenus en Israël, médiatisée et relayée à travers le monde, et dont les revendications ont été entendues, a contribué à revivifier les engagements à lutter contre l'occupation à l'intérieur et à l'extérieur des prisons, de même que l'unité palestinienne — l'ensemble des forces sociales et politiques, les Comités de résistance populaire, *Stop the Wall*, BDS et la population ayant largement soutenu ce mouvement pacifique de contestation des modalités et des conditions carcérales. Faisant eux aussi référence aux printemps arabes, les communiqués du Comité dirigeant de la grève, réunissant l'ensemble des partis, se sont résolument inscrits dans une lutte contre l'occupation israélienne dépassant les seules conditions de détention.

Côté israélien, la dernière décennie avait visé à rendre pour les Israéliens et la communauté internationale « l'occupation invisible ». Les transformations profondes, depuis le début des années 2000, des moyens d'action militants auxquels l'élan des printemps arabes a donné de nouvelles résonances, déclinent pourtant un long printemps palestinien qui porte aux yeux de tous, et une à une, les modalités concrètes de cette occupation. Une occupation que ni l'opinion publique ni les militants israéliens s'étant lancés dans des revendications sociales à l'été 2011, dans le sillage du mouvement des Indignés, ne pourront plus continuer à ignorer.